



## **Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise**

### **L'histoire**

Le Pôle est né en 1998 d'une volonté institutionnelle de la Mission ville de la Préfecture, du Conseil général et de la Caisse des dépôts et consignations, qui souhaitaient doter le Val d'Oise d'un outil pour soutenir l'intervention des professionnels de la politique de la ville et du développement social.

Ses missions initiales : information, qualification et mise en réseau des professionnels ; échanges de pratiques et confrontation avec la recherche ; capitalisation des savoirs produits sous forme de publications, sont restées les mêmes depuis ses débuts mais les publics du Pôle se sont élargis aux acteurs associatifs et élus du territoire.

### **Le statut**

Le Pôle est une association loi 1901. Son assemblée générale est constituée d'une cinquantaine d'adhérents : villes et communautés d'agglomération, bailleurs sociaux, chambres consulaires, associations et personnes physiques (professionnels du développement social urbain). Son conseil d'administration compte 11 membres élus parmi ses adhérents et 2 membres de droit : le Conseil général du Val d'Oise et la Caisse des dépôts et consignations. Un comité réunissant tous les financeurs et un conseil d'orientation mobilisant des professionnels de terrain sont réunis chaque année pour débattre de l'action de l'association et de son développement.

Le Pôle est en relation régulière avec des chercheurs. Il les mobilise dans le cadre de son activité pour des interventions ponctuelles ou pour accompagner des actions dans la durée (groupes de travail, séminaires, recherches actions...).

### **Le territoire**

Le territoire de référence du Pôle est le Val d'Oise.

Ce département dont une bonne partie est rurale, compte 5 grands secteurs urbains dans lesquels sont regroupées l'essentiel des zones urbaines sensibles du Val d'Oise. Les grandes problématiques qui touchent ces territoires sont : la paupérisation importante de certains quartiers associée à une dégradation du patrimoine urbain, les difficultés de développement économique de secteurs dont l'attractivité s'est affaiblie au fil du temps, la précarisation et l'exclusion grandissante de certaines populations victimes de discriminations raciales.

Le territoire compte 23 contrats de ville, 16 opérations de rénovation urbaine, 4 zones franches urbaines, 2 grands projets de ville, 33 contrats initiative ville qualité (contrat spécifique proposé par le Conseil général aux villes ayant des difficultés de développement, qui complète la politique de la ville de l'État).

### **Les actions**

Les actions du Pôle prennent la forme de cycles de qualification, de soirées d'intervention débat faisant intervenir des chercheurs, de groupes de travail, de rencontres thématiques, d'ateliers méthodologiques ou d'échanges d'expériences, de samedis d'élus, de recherches

action, de missions d'appui aux territoires... Le Pôle anime aussi un service SVP information/documentation, et publie une lettre mensuelle et les actes de tous ses travaux. Il est particulièrement mobilisé sur la lutte contre les discriminations et le renouvellement urbain.

### **Les productions**

*Résonances*, la lettre mensuelle du Pôle est diffusée à un millier d'exemplaires. Elle rend compte de l'activité du centre de ressources et de l'actualité de la politique de la ville aux niveaux local, départemental et national. Elle valorise régulièrement des expériences développées dans les sites urbains du Val d'Oise.

Par ailleurs, la structure publie sous forme de cahiers les actes des rencontres, cycles de qualification, ateliers, recherches action, soirées de valorisation de la recherche qu'il organise. À fin 2004, il a à son actif 31 publications.

Enfin, il réalise de façon régulière des outils pour soutenir l'action, par exemple : répertoires des équipes DSU et des associations financées au titre de la politique de la ville ou guides sur la méthodologie de projet et pour lutter contre les discriminations.

### **Les moyens humains**

4 postes à temps plein : 1 directrice ; 1 chargé de mission (contribution au montage des actions de qualification et capitalisation) ; 1 documentaliste (SVP info/doc, animation du site Internet, gestion et animation de la documentation) ; 1 secrétaire.

### **Le budget**

Montant annuel : 280 000 €, réparti comme suit : État 38 % ; Fonds social européen 18 % ; Conseil général 16 % ; FASILD 12 % ; Caisse d'allocations familiales 3 % ; ressources propres et divers 13 %.

### **Les publics**

Les publics usagers du Pôle sont les acteurs de la politique de la ville et du développement social du Val d'Oise : professionnels du DSU et de l'intervention social, responsables institutionnels et des collectivités territoriales, responsables associatifs, élus, bailleurs sociaux...

### **Contact**

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

8, place de France - 95200 - Sarcelles

Tél. : 01 34 04 12 12

Fax. : 01 34 04 12 13

mél. : [poleressources.95@wanadoo.fr](mailto:poleressources.95@wanadoo.fr)

site : [www.poleressources95.org](http://www.poleressources95.org)